Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260409-D08_04_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *9 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le trente-un mars 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Morgane GALAND, Fanny GOSNET, Corinne IRVOAS, Nadine LARHANTEC, Matthieu LE LAY, Sylvain LESPAGNOL, Arnaud MADEC, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 3
Absents excusés : *Philippe RAGUENES (a donné pouvoir à Matthieu LE LAY), Véronique REGUER (a donné pouvoir à Marie HAMEURY), Tanguy HAMON (a donné pouvoir à Gwendal MOREAU.*
Le secrétariat a été assuré par : Morgane GALAND

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°07/04 2026 Objet : Participation de la commune : Les Rues en scène édition 2026

Depuis plus de 20 ans, Morlaix Communauté soutient la diffusion des arts de rue dans les communes de son territoire, au plus près des habitants. Le principe : une programmation de qualité, misant sur le burlesque et l'art circassien, jouant la carte de la pluridisciplinarité, favorisant la diffusion artistique dans l'espace public, privilégiant la relation de proximité entre artistes et spectateurs, garantissant l'accessibilité pour le plus grand nombre et faisant la part belle à l'intergénérationnel.

La période estivale est ainsi ponctuée d'arts de rue en juillet, août et septembre avec plusieurs dates sur la commune de Morlaix et chaque année une date dans trois communes du territoire.

Pour l'édition 2026, il est proposé à la commune d'accueillir ce festival sur une date à savoir le 30 août 2026.

Une participation financière est attendue à hauteur de 1€ par habitant (base INSEE : population DGF à retenir).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

- **APPROUVE** la participation de la commune au festival « Les Rues en scène » édition 2026 et le versement d'une contribution d'1€ par habitant (suivant la base INSEE population DGF au moment de la signature de la convention) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette participation.

Fait et délibéré en séance
Le 9 avril 2026.

Le Maire,
Anne MARIE KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Morgane GALAND

MAIRIE de SAINTE-SÈVE

Publiée le : .....
Transmise au Représentant de l'État le : .....

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.